



Quartiers prioritaires en Bourgogne : une offre et un accès aux services de santé très variables

En matière d'offre de soins, parmi les treize unités urbaines bourguignonnes abritant un quartier prioritaire, huit apparaissent très bien équipées et une seule, Migennes, est moins favorisée, avec notamment la densité de professionnels de santé la plus faible.

La notion de pôles d'équipements de santé de premier recours permet d'apprécier la facilité d'accès aux soins des habitants. En effet, au sein même de ces unités urbaines, l'offre de santé varie d'une commune à l'autre. Dans les quartiers prioritaires, les habitants sont souvent plus éloignés de ces pôles de premier recours, concentrés fréquemment dans le centre des villes.

Plusieurs unités urbaines de la région se trouvent, en outre, confrontées au vieillissement des médecins généralistes et au problème que pose, à terme, leur remplacement.

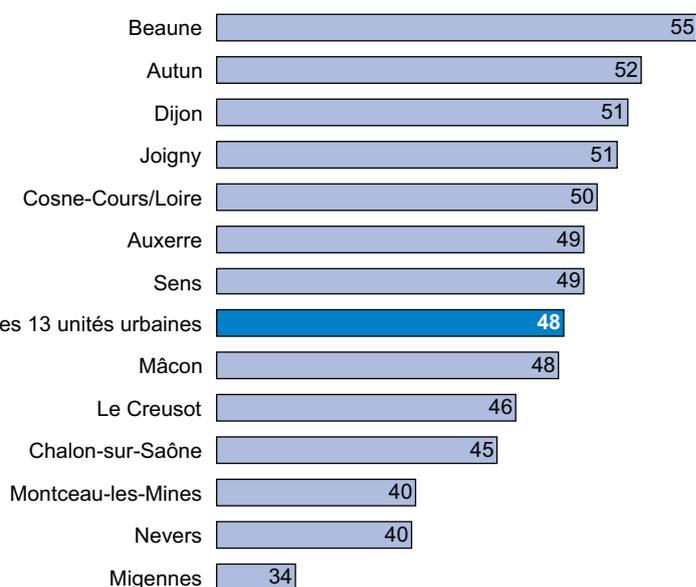
Annick Détroit, Christine Lecrenais, Insee Bourgogne

En Bourgogne, la nouvelle politique de la ville intervient dans 31 quartiers prioritaires. Ils ont été définis à partir d'un critère unique, le niveau de pauvreté qui synthétise à lui seul de nombreuses difficultés sociales. Ces quartiers sont situés dans 13 unités urbaines. Des contrats de ville de nouvelle génération sont en cours d'élaboration. Ceux-ci visent à définir un projet de territoire partagé par tous les acteurs et à articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

L'accès aux équipements de santé figure parmi les enjeux du volet santé de ces futurs contrats de ville. Parmi ces équipements, ceux dits de premier recours, c'est-à-dire l'accès au médecin généraliste, à l'infirmier, au masseur-kinésithérapeute, au chirurgien-dentiste et au pharmacien, font l'objet d'une attention particulière. La densité de ces cinq professionnels de

1 Densité des cinq professionnels de santé plus élevée dans l'unité urbaine de Beaune

Densité de professionnels de santé pour 10 000 habitants



Densité de professionnels de santé : nombre total des cinq services de santé de premier recours / nombre d'habitants
Sources : Insee, recensement de la population 2011 ; ARS - RPPS au 1/01/2014 et ADELI au 1/01/2014

santé, en exercice libéral, à l'échelle de l'unité urbaine, permet de qualifier, selon une approche géographique, l'offre de santé. Un bon équipement en favorise l'accès. Mais celui-ci dépend aussi, au sein de l'unité urbaine, de la localisation des professionnels de santé et de la présence d'un réseau de transport en commun qui facilite les déplacements. Ainsi, une forte concentration de ces équipements sur le centre d'une ville est susceptible de freiner l'accès aux soins des habitants des autres quartiers.

La notion de pôles d'équipements de santé de premier recours permet d'apprécier la plus ou moins grande facilité d'accès aux soins au sein des unités urbaines. Ces pôles constituent l'aire géographique dans laquelle les cinq services de santé de premier recours se trouvent à moins de 300 mètres les uns des autres (cf. définitions). D'autres facteurs, comme l'âge de la population, l'implantation d'hôpitaux, cliniques ou structures complémentaires, sont aussi pris en compte pour qualifier ce premier diagnostic d'accès aux soins au sein des principales unités urbaines de la région.

Huit unités urbaines bien équipées

La majorité des unités urbaines concernées par la politique de la ville apparaissent plutôt bien équipées : la densité des professionnels de santé est importante et un ou plusieurs pôles de santé de premier recours sont implantés.

Avec plus de 50 professionnels pour 10 000 habitants, Beaune, Autun, Dijon et Joigny détiennent les densités les plus élevées. Viennent ensuite Cosne-Cours-sur-Loire, Auxerre, Sens et Mâcon. Ces huit unités urbaines disposent également d'un centre hospitalier, la plupart d'une clinique ou de structures complémentaires. En revanche, malgré une densité de professionnels parmi les plus élevées, Joigny ne dispose d'aucun pôle de services de santé de premier recours.

Au sein de ces unités urbaines, le degré d'équipement diffère selon les communes. Dans l'agglomération de Dijon, la densité de professionnels de santé est la plus élevée à Chenôve, avec 83 professionnels pour 10 000 habitants. Cette commune possède un pôle de services de santé de premier recours. À l'inverse, Longvic détient l'une des densités les plus faibles (31 professionnels de santé pour 10 000 habitants) et ne dispose d'aucun pôle de services de santé de premier recours. Pour autant, le réseau de transport en commun de l'agglomération dijonnaise facilite l'accès des habitants aux équipements des communes voisines, notamment ceux de Dijon.

Un pôle de services de santé de premier recours dans trois quartiers prioritaires

Dans ces agglomérations pourtant bien équipées, tous les quartiers ne sont pas sur le même pied d'égalité. Trois quartiers sont bien couverts par l'offre de santé puisqu'ils abritent un pôle de services de santé de

premier recours : **Dijon-Fontaine d'Ouche** à Dijon, **Le Mail** à Chenôve et **Saint-Jacques** à Beaune. Quatre se trouvent à proximité : **Les Grésilles** à Dijon, **Le Belvédère** à Talant, **Les Rosoirs** à Auxerre, **Les Arènes-Champs Plaisants**, **Les Chaillots** à Sens et dans sa partie nord, le quartier **Les Blanchettes** à Mâcon.

D'autres sont éloignés de ces pôles et des structures complémentaires de santé mais bénéficient d'une bonne couverture en professionnels de santé. Ainsi, dans les quartiers **La Rive Droite** et **Les Brichères-Sainte Geneviève** à Auxerre et **Le Bief du Moulin** à Longvic, seul le chirurgien - dentiste fait défaut.

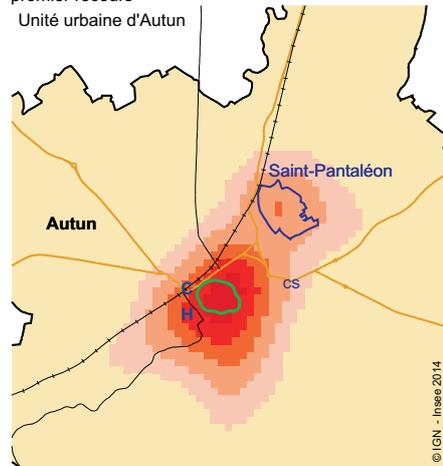
En revanche, l'accès aux soins apparaît plus difficile dans les trois quartiers **La Chanaye-Résidence** à Mâcon, **Saint-Laurent** à Cosne-Cours-sur-Loire et **Saint-Pantaléon** à Autun. Tous trois sont excentrés par rapport au centre de la commune dont ils relèvent alors que l'offre de santé se concentre principalement sur le centre-ville, surtout à Autun et à Cosne-Cours-sur-Loire.

Ainsi, seuls le médecin généraliste et le pharmacien exercent dans les quartiers La Chanaye-Résidence à Mâcon, et Saint-Laurent à Cosne-Cours-sur-Loire. À Saint-Laurent, les autres services de santé sont éloignés, ce qui peut freiner l'accès aux soins de la population la plus âgée, les 75 ans et plus y étant très présents.

À Autun, seul le pharmacien est implanté dans le quartier prioritaire. Un masseur - kinésithérapeute exerce à proximité. Les autres professionnels de santé, infirmier, médecin et chirurgien - dentiste sont plus éloignés.

2 Autun : Saint-Pantaléon éloigné du pôle de services de santé de premier recours

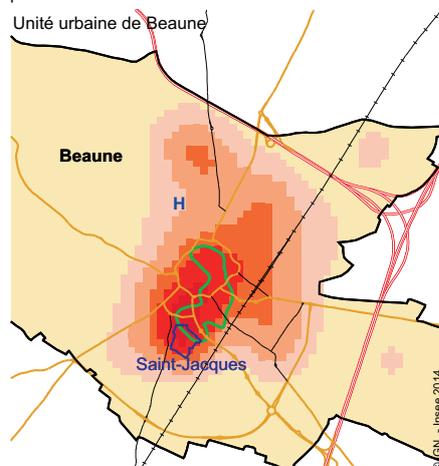
Population totale et pôles de services de santé de premier recours



- ■■■■+ Densité de population
 ■ Pôle de services de santé de premier recours
 □ Quartier prioritaire

3 Beaune : Saint - Jacques à proximité immédiate du pôle de services de santé de premier recours

Population totale et pôles de services de santé de premier recours

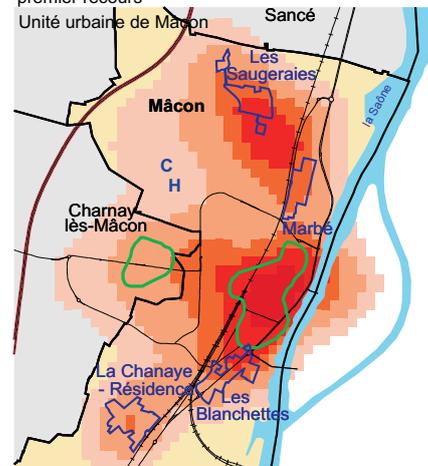


H Hôpital
 C Clinique
 CS Centre de soins

— Voies principales
 — Autoroute
 +++ Voies ferrées

4 Mâcon : des quartiers prioritaires en situation diverse pour l'accès aux équipements de premier recours

Population totale et pôles de services de santé de premier recours

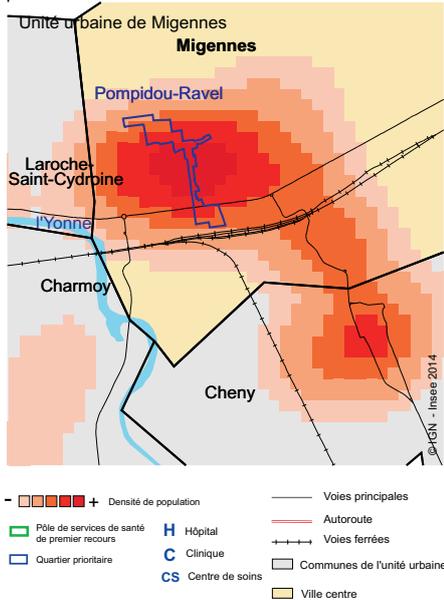


□ Communes de l'unité urbaine
 ■ Ville centre

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 - Base Permanente des Equipements 2013

5 Migennes : pas de pôle de services de santé de premier recours

Population totale et pôles de services de santé de premier recours



Sources : Insee, Recensement de la population 2010 - Base Permanente des Equipements 2013

Migennes, la moins bien dotée

L'unité urbaine de Migennes est la plus défavorisée en matière d'accès aux équipements de santé. Avec 34 professionnels de santé pour 10 000 habitants, la densité de professionnels de santé est de loin la plus faible des treize unités urbaines. Les services de santé de premier recours sont aussi trop distants les uns des autres pour constituer un pôle. L'unité urbaine ne dispose par ailleurs ni d'un centre hospitalier, ni d'une clinique ni d'aucune structure complémentaire de soins. Sur Migennes, l'offre de santé sur le quartier prioritaire **Pompidou-Ravel** reflète celle du centre-ville. Ce quartier présente en

effet une configuration atypique puisqu'il traverse le centre de la commune pour s'étendre ensuite au nord comme au sud de celui-ci. Tous les professionnels de santé de premier recours, sauf l'infirmier, exercent au centre de la ville. De fait, tous ces services sont aussi présents sur le quartier prioritaire. Toutefois, la partie nord, plus éloignée est moins bien desservie.

Situation intermédiaire pour les quatre autres unités urbaines

Les densités de professionnels de santé sont faibles au Creusot, à Chalon-sur-Saône et plus encore à Montceau-les-Mines et Nevers, où elles s'élèvent à 40 praticiens pour 10 000 habitants. Des structures dans lesquelles les professionnels de santé sont salariés, comme les centres de santé relevant de la caisse minière à Montceau-les-Mines ou une clinique dentaire mutualiste au Creusot, complètent l'offre de santé.

Un centre de santé est installé sur le quartier prioritaire **Bois du Verne** à Montceau-les-Mines. Il propose une offre de santé, mais celle-ci ne comprend pas les soins dentaires. Le dentiste est également absent de **Rives-du-Plessis**, l'autre quartier prioritaire de Montceau-les-Mines, le masseur-kinésithérapeute aussi. Toutefois, la partie ouest du quartier se trouve proche d'un pôle.

Au Creusot, l'offre de santé est quasi inexistante dans les quartiers prioritaires. Il n'y a pas de médecin généraliste ou de chirurgien-dentiste à **Harfleur-République-Lapérouse**, d'infirmier dans le quartier Tennis.

À Torcy, les services de santé de premier recours ne sont pas présents dans le quartier **Résidence du Lac** et dans ses environs. Ces

services sont trop distants les uns des autres pour pouvoir constituer un pôle sur le territoire de cette commune. La densité de professionnels de santé est aussi particulièrement faible (19 pour 10 000 habitants). Toutefois, les habitants peuvent bénéficier des équipements de santé de la commune du Creusot, toute proche.

Accès plus difficile pour les quartiers prioritaires excentrés

Sur les trois quartiers prioritaires de Chalon-sur-Saône, **Stade-Fontaine aux Loups** est le plus excentré. Aucun pôle ne se trouve à proximité immédiate mais le quartier dispose des équipements de santé de premier recours à l'exception du chirurgien-dentiste. L'offre de soins est davantage présente dans les deux autres quartiers prioritaires, avec un pôle de services de santé de premier recours sur le quartier **Aubépins**, et un autre voisin du quartier **Prés Saint-Jean**.

La situation apparaît moins favorable pour les quartiers prioritaires de Nevers, excepté celui du **Banlay**. En effet, les quartiers **Bords de Loire**, **La Baratte-Les Courlis** et **La Grande Pâturage-Les Montots** se trouvent davantage éloignés des pôles de santé de premier recours situés dans la partie centrale de la commune alors que ces trois quartiers en sont éloignés.

La Grande Pâturage-Les Montots, qui dans sa partie est, abrite une forte présence d'habitants âgés de 75 ans ou plus, se trouve également dans ce cas. Seul le pharmacien est implanté dans les quartiers **Bords de Loire** et **La Grande Pâturage-Les Montots** ; à **La Baratte-Les Courlis**, médecin généraliste et pharmacien sont présents.

6 Les densités les plus élevées ne se trouvent pas toujours dans les unités urbaines les plus peuplées

Unités urbaines de Bourgogne avec quartier prioritaire	Population totale en 2011	Nombre de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans	Densité en professionnels de santé (pour 10 000 habitants)					Ensemble des 5 équipements	Pôle de santé de premier recours	Quartiers prioritaires
			Médecins généralistes	Infirmiers	Kinésithérapeutes	Dentistes	Pharmaciens			
	Nombre							Nombre	Nombre	
Beaune	21 870	96	12	13	14	8	7	55	1	1
Dijon	237 920	75	12	13	14	7	5	51	16	5
Cosne-Cours-sur-Loire	11 670	151	10	15	9	8	7	50	1	1
Nevers	61 060	101	10	11	7	7	6	40	2	4
Autun	14 430	136	12	12	10	9	9	52	1	1
Chalon-sur-Saône	73 400	88	11	12	9	7	6	45	4	3
Le Creusot	34 270	117	8	18	7	6	7	46	3	3
Montceau-les-Mines	39 930	119	8	17	6	5	5	40	2	2
Mâcon	48 030	87	12	15	8	7	5	48	2	4
Auxerre	42 840	91	13	14	8	8	5	49	4	3
Joigny	10 050	79	10	14	15	6	6	51	0	1
Migennes	12 040	82	9	12	4	2	6	34	0	1
Sens	36 520	92	13	15	8	7	6	49	2	2
Ensemble des 13 unités urbaines	644 030	90	11	14	10	7	6	48	38	31

Champ : unités urbaines de Bourgogne dans lesquelles sont situées les quartiers prioritaires définis au 31 décembre 2014

Précision : la densité est calculée pour l'ensemble des cinq équipements, médecin généraliste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, chirurgien-dentiste et pharmacien avec un exercice principal en libéral

Sources : Insee, recensement de la population 2011 ; Base permanente des équipements 2013 ; ARS - RPPS au 1/01/2014 et ADEL au 1/01/2014

Vieillesse des médecins généralistes

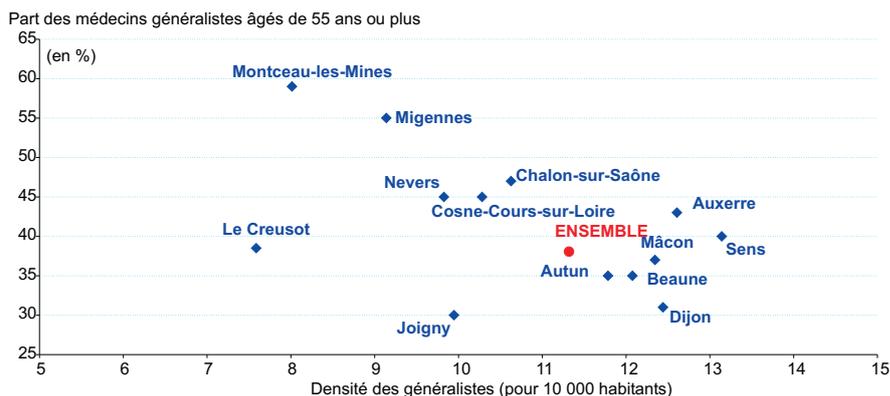
La Bourgogne fait partie des dix régions où le nombre de médecins en activité régulière a baissé entre 2007 et 2014 (*). Des quatre départements bourguignons, seule la Côte-d'Or est épargnée alors que dans la Nièvre et dans l'Yonne, la diminution du nombre de médecins figure parmi les plus fortes de France métropolitaine. Dans la région, cette baisse s'accompagne du vieillissement des médecins en exercice. À terme se pose le problème, plus ou moins prononcé selon les territoires de leur départ en retraite et de leur remplacement.

Parmi les cinq professions des services de santé de premier recours, les généralistes et les chirurgiens-dentistes sont les plus âgés. C'est également le cas des pharmaciens, mais la reprise des officines pose moins de difficultés.

Parmi les treize unités urbaines observées, certaines cumulent une faible densité de médecins généralistes et une part élevée de médecins âgés de 55 ans ou plus. C'est le cas des unités urbaines de Migennes et Montceau-les-Mines avec près de six praticiens sur dix relevant de cette tranche d'âge. Celles de Cosne-Cours-sur-Loire, Nevers et Chalon-sur-Saône sont aussi concernées par le vieillissement des généralistes.

(*) : source : Atlas de la démographie médicale 2014 - Conseil National de l'Ordre des Médecins

7 Dans les unités urbaines de Montceau-les-Mines et Migennes, plus de la moitié des médecins généralistes sont âgés de 55 ans ou plus



Sources : Insee, recensement de la population 2011; ARS - RPPS au 1/01/2014

Contexte de l'étude

La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, portée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée en février 2014, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires est basée sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire sur la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence (revenu national pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération).

Les contrats de villes de nouvelle génération appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) sont construits autour de trois piliers : le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement de l'activité économique et de l'emploi et la cohésion sociale, qui comprend le domaine de la santé.

Précautions, définitions, méthodes, sources

Dans cette étude, l'accès aux soins est abordé selon une approche géographique et repose sur l'offre en exercice libéral. Les autres dimensions telles que le renoncement aux soins pour des raisons économiques ou pour des motifs d'ordre socioculturel ne sont pas traitées ici.

Les pôles d'équipements ou de services de santé de premier recours sont construits dans cette approche géographique à partir des données géolocalisées de la base permanente des équipements 2013 (BPE). Cette définition est à distinguer de celle des pôles de santé, établie par le code de la santé publique.

La densité de professionnels de santé est calculée sur les cinq professionnels de santé, exerçant leur activité en libéral, à 100 % ou combinée avec une activité salariée. Les remplaçants sont exclus du calcul.

Pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes, le fichier ADELI (au 1/01/2014) indique si l'activité principale est exercée en libéral ou sous statut salarié.

Pour les médecins généralistes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens dont les données sont issues du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS au 1/01/2014), la notion d'activité principale et secondaire n'étant pas explicitée, les professionnels de santé sont ciblés sur la base de leur activité la plus récente, celle-ci n'étant pas forcément la principale.

Insee Bourgogne

2, rue Hoche - BP 83509

21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :

Moïse Mayo

Rédacteur en chef :

Chantal Prenel

Crédit photo :

Alain Doire

ISSN 2416 - 8920 (en ligne)

ISSN 2418 - 3733 (imprimé)

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Lecrenais C., Léger M., « Emploi, jeunes, logements en Bourgogne : les difficultés concernent d'abord les quartiers politiques de la ville » Insee Bourgogne Dimensions n°200 - mai 2014.

- ARS Bourgogne - Les kits santé/social « politique de la ville »

